

# ODOXA

L'Opinion tranchée

## Baromètre des droits et de l'accès au droit en France

17 JUIN 2021

Sondage réalisé pour



# Méthodologie



## Recueil

Enquête réalisée auprès d'un échantillon de Français métropolitains et ultramarins interrogés par internet du 12 au 28 mai 2021.



## Echantillon

Echantillon de **3 475 Français**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, parmi lesquels :

- **3 013 métropolitains** représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

*La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.*

- de **462 ultramarins** représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

*La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et zones géographiques.*

*NB : la population d'ultramarins a volontairement été surreprésentée pour permettre des lectures spécifiques. Ces derniers sont remis à leur poids dans la population française pour les résultats d'ensemble.*

# Précisions sur les marges d'erreur

Chaque sondage présente une incertitude statistique que l'on appelle marge d'erreur. Cette marge d'erreur signifie que le résultat d'un sondage se situe, avec un niveau de confiance de 95%, de part et d'autre de la valeur observée. La marge d'erreur dépend de la taille de l'échantillon ainsi que du pourcentage observé.

	Si le pourcentage observé est de ...					
Taille de l'Echantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,5	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3 000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

*Lecture du tableau : Dans un échantillon de 1000 personnes, si le pourcentage observé est de 20% la marge d'erreur est égale à 2,5% : le pourcentage réel est donc compris dans l'intervalle [17,5 ; 22,5].*

# Les principaux enseignements

## 37% des Français et 58% des Ultra-Marins affirment qu'il est difficile de faire valoir leurs droit là où ils habitent

1. 77% des Français ont le sentiment que les libertés et les droits fondamentaux ont tendance à reculer, un sentiment encore plus marqué en Outre-Mer (84%) mais aussi en Bretagne (83%) et dans le Grand-Est (82%).
2. Plus d'un Français sur trois affirme que, là où il habite, il est difficile d'accéder aux tribunaux (35%) et qu'il est difficile de faire valoir ses droits (37%), une problématique encore plus présente en Outre-Mer : 58% des ultra-marins affirment qu'il est difficile de faire valoir leurs droits.
3. Dans ce contexte, 82% des Français estiment que faciliter l'accès aux avocats améliorerait l'accès au Droit, les ultra-marins sont encore plus unanimes sur cette idée (88%).
4. Près d'un Français sur deux (48%) a déjà consulté un avocat, un recours plus fréquent en Outre-Mer (57%) et en Nouvelle Aquitaine (55%).
5. Le recours à un avocat n'est pourtant pas le premier réflexe des Français (11%) qui se tournent davantage vers Internet (40%) alors même qu'ils n'ont pas confiance dans les sites qui commercialisent des informations juridiques (51%) et qui, d'après eux, ne permettent pas de résoudre les problèmes juridiques (67%).
6. 71% des Français soutiennent le développement des procédures en ligne.

# Synthèse détaillée du sondage

(1/4)

## 37% des Français et 58% des Ultra-Marins affirment qu'il est difficile de faire valoir leurs droits là où ils habitent

77% des Français ont le sentiment que les libertés et les droits fondamentaux ont tendance à reculer, un sentiment encore plus marqué en Outre-Mer (84%) mais aussi en Bretagne (83%) et dans le Grand-Est (82%)

C'est un constat particulièrement préoccupant qui doit alarmer tous les citoyens attachés aux valeurs d'un Etat de droit : plus des trois-quarts de nos concitoyens affirment que, ces dernières années, les libertés publiques et individuelles et, plus largement, les droits fondamentaux des Français ont plutôt tendance à reculer. Seuls 22% des Français pensent, au contraire, qu'ils ont plutôt tendance à progresser.

Ce sentiment est partagé dans toutes les régions françaises. Mais certaines sont encore plus négatives que la moyenne. 84% des habitants de l'Outre-Mer affirment en effet que les libertés et les droits fondamentaux ont plutôt tendance à reculer ces dernières années. Les Bretons (83%) et les habitants du Grand-Est (82%) partagent aussi davantage ce sentiment.

Ce sentiment n'est pas lié à la crise sanitaire et aux restrictions de libertés qu'elle a engendrées. Déjà, en mai 2019, 77% des Français affirmaient que les libertés et les droits fondamentaux avaient plutôt tendance à reculer. Ce constat est donc bien plus profond et structurel que conjoncturel.

**Plus d'un Français sur trois affirme que, là où il habite, il est difficile d'accéder aux tribunaux (35%) et qu'il est difficile de faire valoir ses droits (37%), une problématique encore plus présente en Outre-Mer : 58% des ultra-marins affirment qu'il est difficile de faire valoir leurs droits**

Seuls 15% des Français affirment qu'ils peuvent très facilement accéder aux tribunaux là où ils habitent et 11% qu'ils peuvent très facilement faire valoir leurs droits. Plus inquiétant, ils sont respectivement 35% et 37% à nous confier que c'est difficile là où ils habitent.

Surtout, l'accès au droit est loin d'être égal selon la région dans laquelle ils vivent. Les Normands, par exemple, sont près d'un sur deux (48%) à affirmer qu'ils accèdent difficilement à un tribunal.

# Synthèse détaillée du sondage

(2/4)

Mais les chiffres les plus alarmants localement concernent surtout la question de la difficulté de faire valoir ses droits. 58% des habitants de l'Outre-Mer partagent en effet ce sentiment et plus particulièrement en Guyane (70%), aux Antilles (60%) ainsi qu'à la Réunion et à Mayotte (63%). En métropole, les habitants de Bourgogne-Franche-Comté (46%) et les Normands (44%) sont eux aussi plus négatifs que la moyenne nationale.

Plus largement, la tendance est aussi préoccupante : pour les deux tiers de nos concitoyens (67%), l'accès au droit est devenu plus difficile ces dernières années.

**Dans ce contexte, 82% des Français estiment que faciliter l'accès aux avocats améliorerait l'accès au Droit, les ultra-marins sont encore plus unanimes sur cette idée (88%)**

Pour les Français, l'accessibilité au Droit et à la Justice est avant tout synonyme de deux éléments, qu'ils citent tout autant (54%) : l'accès aux avocats et l'accès aux informations juridiques et judiciaires. En d'autres termes, il est important à leurs yeux que les justiciables soient bien conseillés et défendus d'une part et que les Français soient mieux informés sur les droits, les lois et les procédures d'autre part.

Ils identifient aussi un obstacle important pour l'accès à la Justice : les délais pour rendre des décisions (53%), plus que le coût pour les justiciables (23%).

Les Français sont aussi convaincus d'une chose : faciliter l'accès aux avocats améliorera de facto l'accès au Droit : ils sont 82% à le penser. C'est plus particulièrement le cas des habitants d'Outre-Mer (88%), qui, rappelons-le, affirment qu'il est plus difficile pour eux de faire valoir leurs droits.

Plus concrètement, les Français identifient de nombreuses vertus à la facilitation de l'accès à un avocat. 85% affirment ainsi que cela permettrait d'assurer une meilleure reconnaissance des droits des justiciables, 82% de mieux garantir le respect des droits fondamentaux, 80% d'éviter des procédures judiciaires inutiles et 73% que cela permettrait d'avoir un meilleur fonctionnement général de la justice.

# Synthèse détaillée du sondage

(3/4)

**Près d'un Français sur deux (48%) a déjà consulté un avocat, un recours plus fréquent en Outre-Mer (57%) et en Nouvelle Aquitaine (55%)**

Les avocats sont les références du droit aux yeux des Français. La profession devance très largement les autres professions du droit. S'ils avaient une question de droit ou un problème juridique à résoudre, 66% de nos concitoyens s'adresseraient à un avocat contre seulement 11% préférant un notaire, 6% un huissier de justice et 3% un expert-comptable ou un commissaire au compte.

Ce n'est pas surprenant compte-tenu de leurs potentiels besoins. Ils affirment en effet qu'ils auraient besoin de conseils juridiques en Droit du travail et en Droit social (18%) et en Droit de la famille (17%) avant tout. Viennent ensuite le droit de l'immobilier (11%), de la consommation (10%), le Droit pénal (10%), le Droit fiscal (8%) et le Droit des sociétés (3%).

Résultat, le recours à un avocat est loin d'être marginal dans la population. Près de la moitié de nos concitoyens (48%) a déjà consulté un avocat dont 10% l'ayant fait au cours des douze derniers mois. Ce recours est encore plus répandu en Outre-Mer (57%) ainsi qu'en Nouvelle Aquitaine (55%).

Pour se procurer les coordonnées d'un avocat, les Français interrogent avant tout leurs proches (37%), signe que la confiance et la recommandation sont importantes à leurs yeux, avant de se tourner vers les moteurs de recherches (21%), le Barreau de la ville (10%), les sites spécialisés (9%) ou les articles de presse (2%).

**Le recours à un avocat n'est pourtant pas le premier réflexe des Français (11%) qui se tournent davantage vers Internet (40%) alors même qu'ils n'ont pas confiance dans les sites qui commercialisent des informations juridiques (51%) et qui, d'après eux, ne permettent pas de résoudre les problèmes juridiques (67%)**

Avant de potentiellement se tourner vers un avocat, les Français ont tendance à faire des premières recherches par eux-mêmes. 40% d'entre eux recherchent des informations sur des sites spécialisés lorsqu'ils cherchent des réponses aux questions juridiques qu'ils se posent.

D'autres se tournent vers leurs proches (17%), consultent des forums (10%) et 11% des Français consultent en premier lieu un avocat.

# Synthèse détaillée du sondage

(4/4)

## 71% des Français soutiennent le développement des procédures en ligne

La simplification est devenue un maître-mot des politiques publiques et législatives ces dernières années. Les procédures juridiques et judiciaires n'y échappent pas, notamment grâce au numérique. Il est par exemple aujourd'hui possible de réaliser des plaintes et pré-plaintes ou encore des saisines de juge en ligne.

Ce principe est largement approuvé par les Français. 71% d'entre eux affirment en effet que le développement des procédures en ligne est une bonne chose pour l'accès au droit. Les cadres (83%) et les habitants de l'agglomération parisienne (82%) soutiennent encore davantage ce principe.

*Emile Leclerc, directeur d'études*

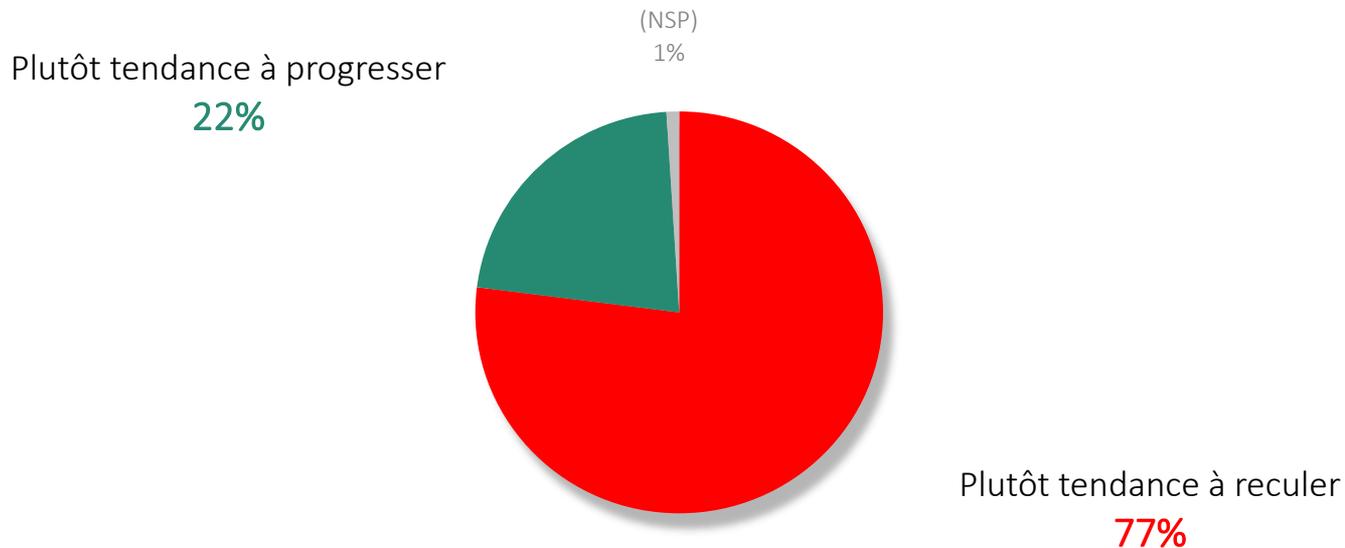


# *Résultats du sondage*

# Perception de l'évolution des libertés publiques et individuelles et des droits fondamentaux



Depuis ces dernières années avez-vous le sentiment que les libertés publiques et individuelles et plus largement les droits fondamentaux des Français ont eu ...



# Perception de l'évolution des libertés publiques et individuelles et des droits fondamentaux

## détails par régions

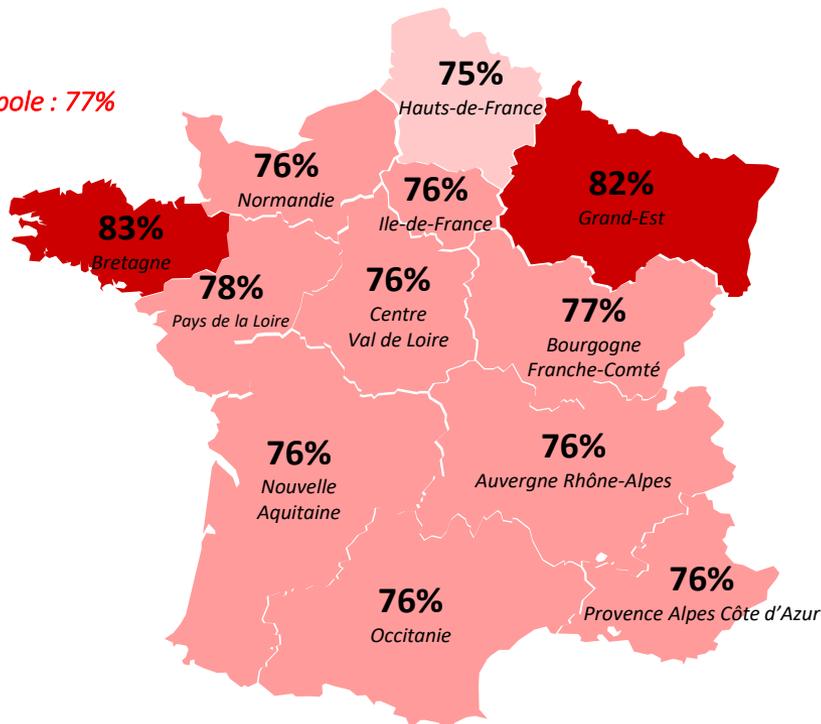


Depuis ces dernières années avez-vous le sentiment que les libertés publiques et individuelles et plus largement les droits fondamentaux des Français ont eu ...

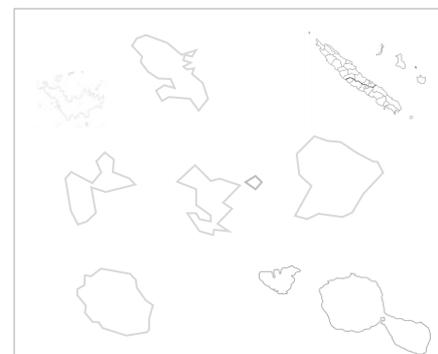
**% PLUTÔT TENDANCE À RECULER**

*Moyenne nationale : 77%*

*Moyenne métropole : 77%*



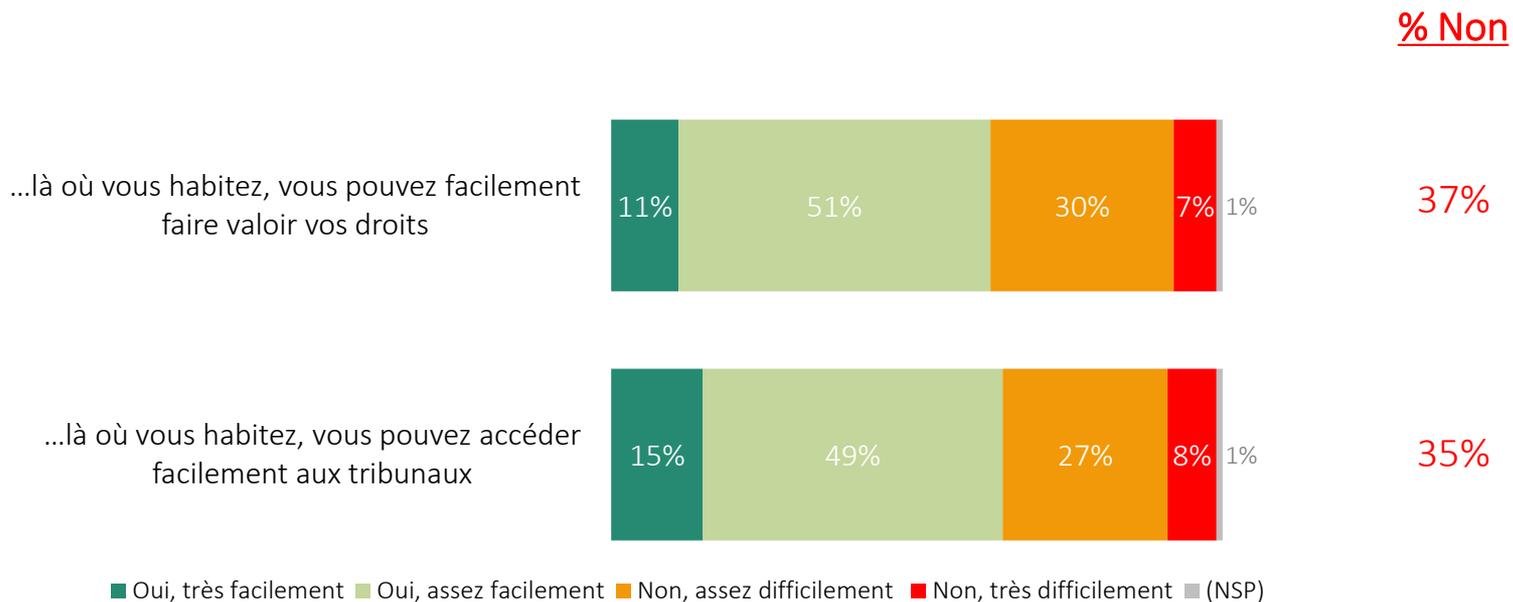
*Moyenne outre-mer : 84%*



# Accès aux tribunaux et au Droit



Dites-nous si...



# Accès aux tribunaux et au Droit

## détails par région (1/2)

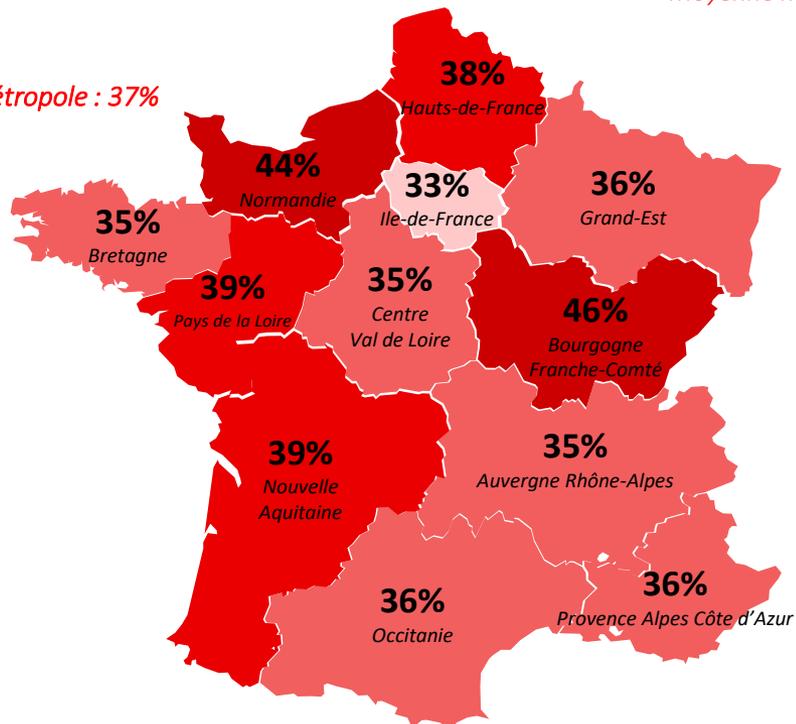


Dites-nous si... là où vous habitez, vous pouvez facilement faire valoir vos droits.

**% NON**

Moyenne nationale : 37%

Moyenne métropole : 37%



Moyenne outre-mer : 58%

Antilles : 60%



Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna : 42%



Guyane : 70%



Réunion - Mayotte : 63%



Polynésie française : 34%



# Accès aux tribunaux et au Droit

## détails par région (2/2)

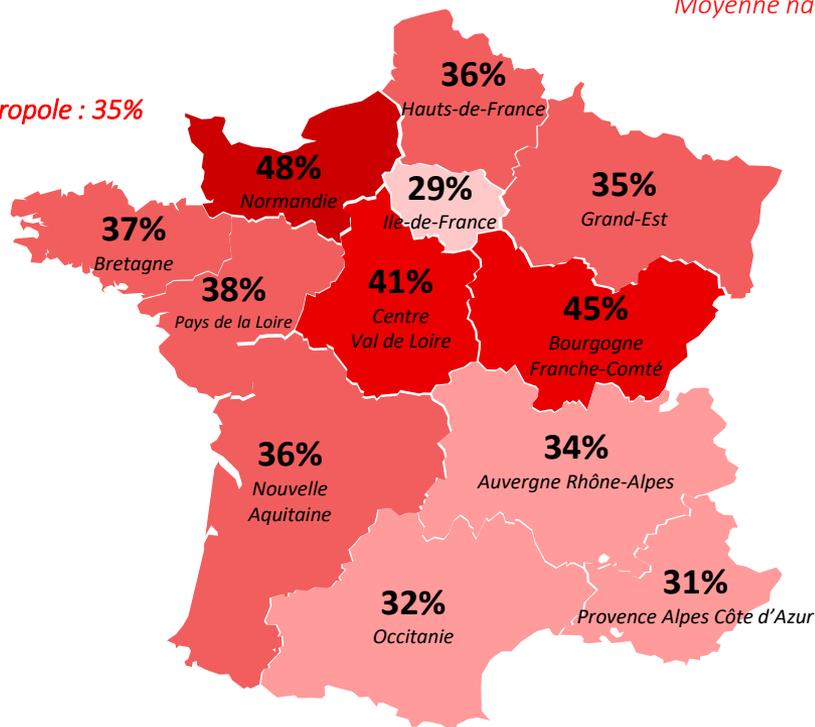


Dites-nous si... là où vous habitez, vous pouvez accéder facilement aux tribunaux.

**% NON**

Moyenne nationale : 35%

Moyenne métropole : 35%



Moyenne outre-mer : 36%

Antilles : 34%



Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna : 15%



Guyane : 55%



Réunion - Mayotte : 40%



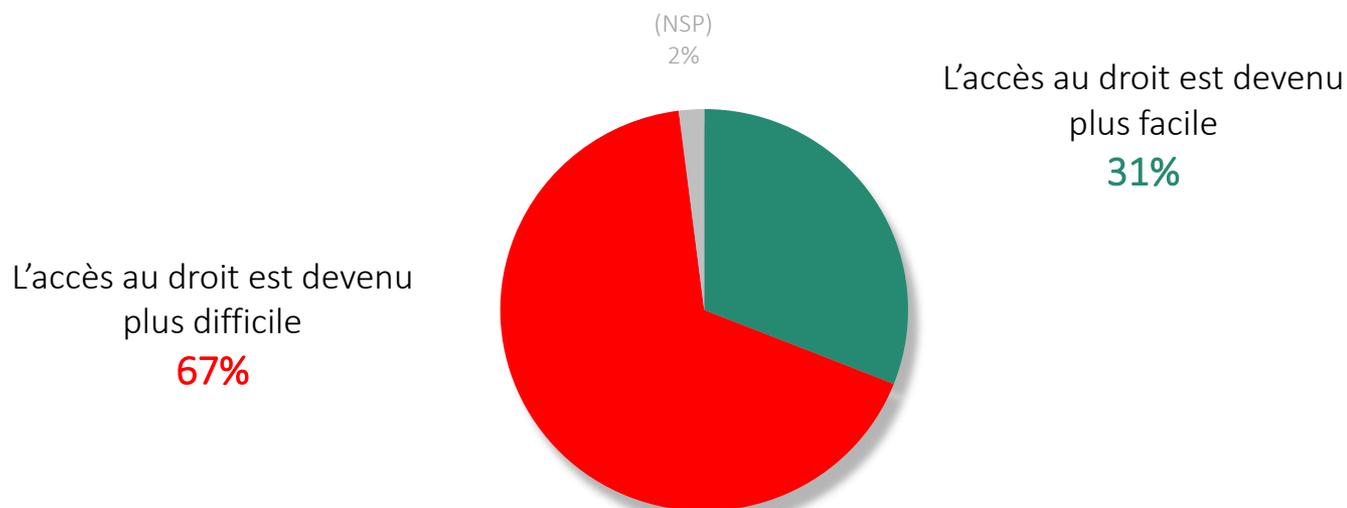
Polynésie française : 22%



# Regard porté sur l'accessibilité au droit



Ces dernières années, estimez-vous que l'accès au droit des Français est devenu plus facile ou plus difficile ?



# Regard porté sur l'accessibilité au droit

## détails par régions

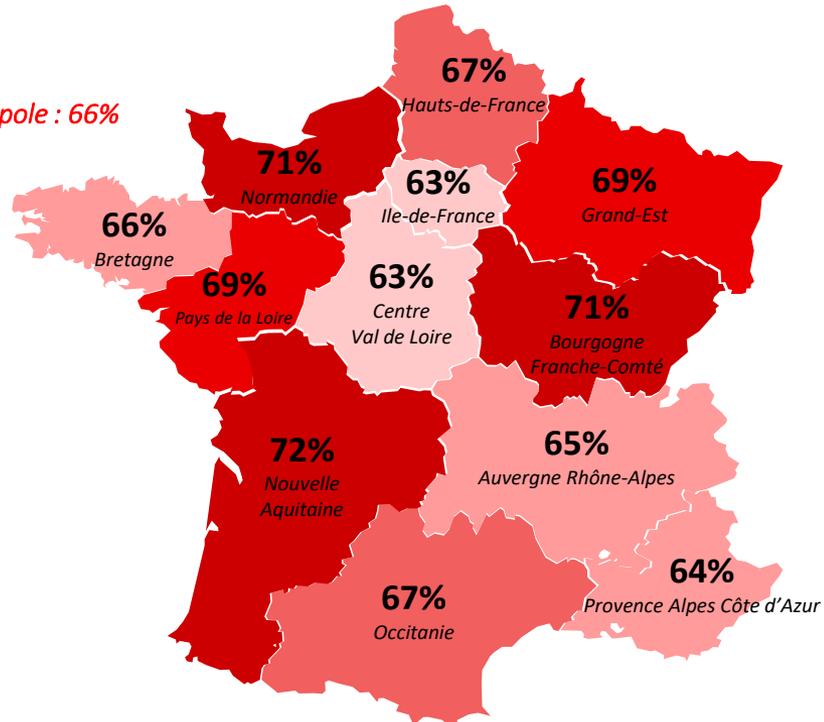


Ces dernières années, estimez-vous que l'accès au droit des Français est devenu plus facile ou plus difficile ?

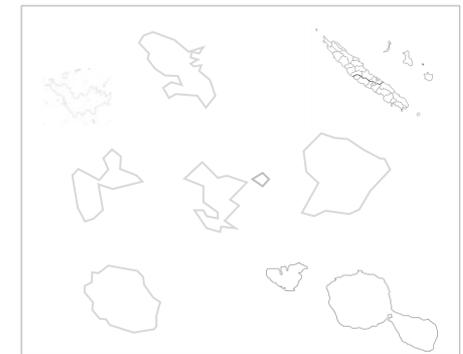
**% L'ACCES AU DROIT EST DEvenu PLUS DIFFICILE**

*Moyenne nationale : 67%*

*Moyenne métropole : 66%*



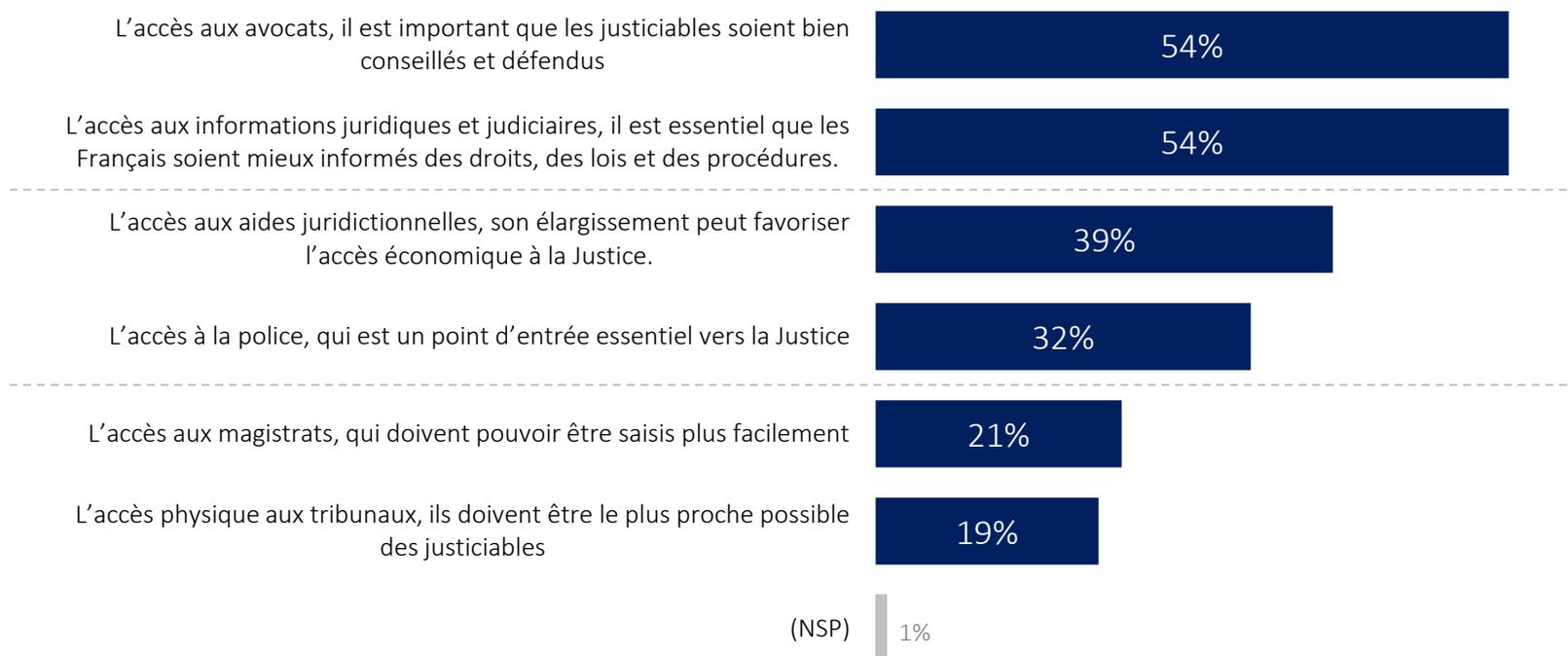
*Moyenne outre-mer : 70%*



# Éléments les plus importants quand on parle d'accessibilité au Droit et à la Justice



Quand on parle d'accessibilité au Droit et à la Justice, quels sont les éléments qui vous semblent les plus importants ?  
3 réponses maximum

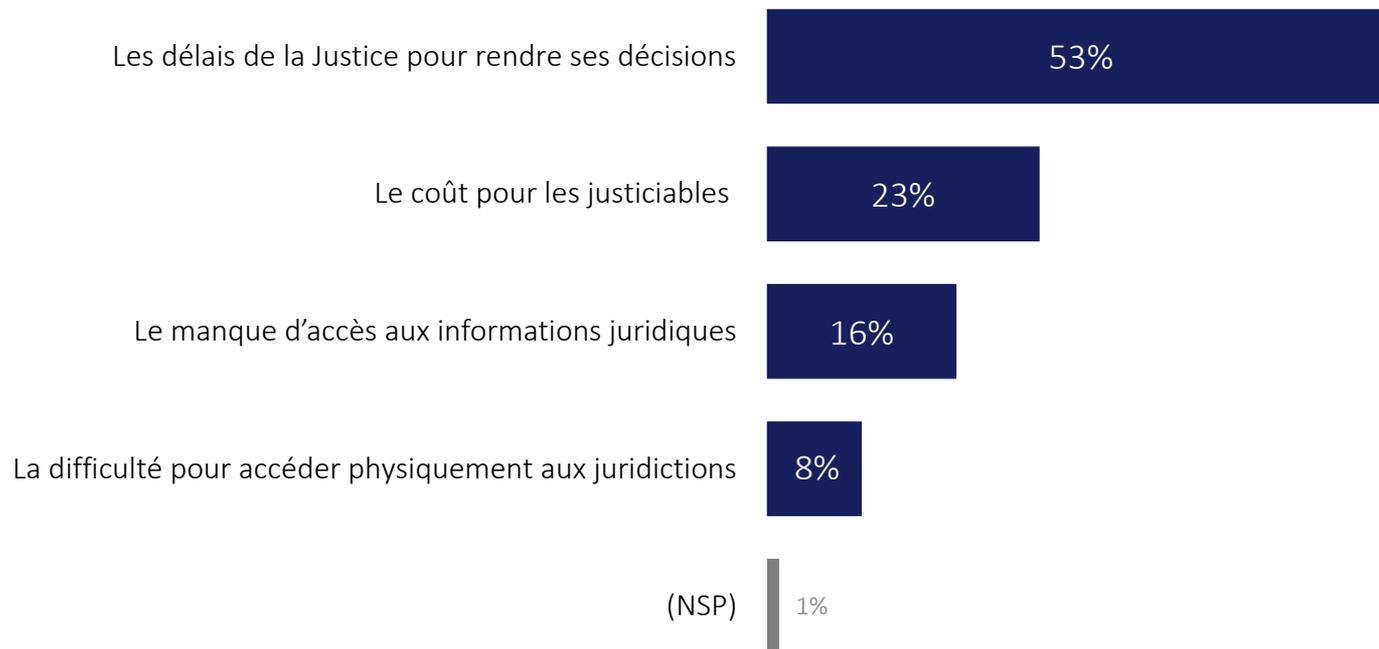


**i** Le total est supérieur à 100 car plusieurs réponses pouvaient être choisies

# Obstacles freinant l'accès à la justice



S'agissant des obstacles qui freinent l'accès à la Justice, quel est celui qui vous paraît le plus grave :



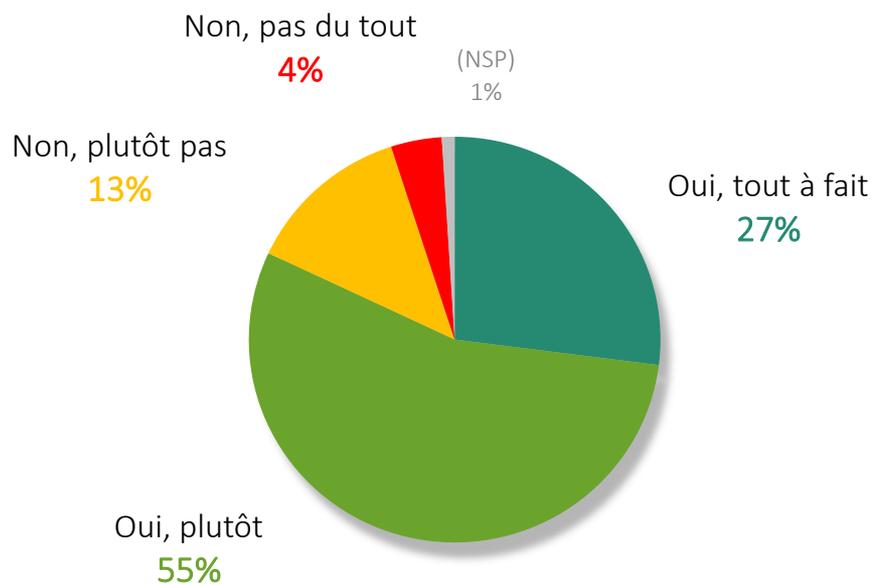
# Amélioration de l'accès au Droit par la facilitation de l'accès aux avocats



Estimez-vous que faciliter l'accès des Français aux avocats améliorera l'accès au Droit ?

**% Non : 17%**

**% Oui : 82%**



# Amélioration de l'accès au Droit par la facilitation de l'accès aux avocats

## détails par région

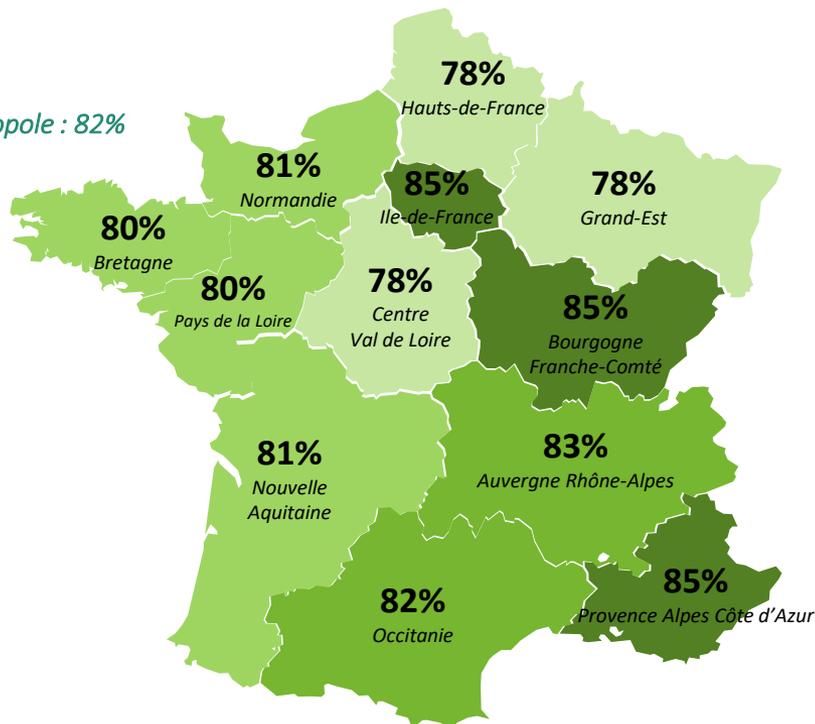


Estimez-vous que faciliter l'accès des Français aux avocats améliorera l'accès au Droit ?

**% OUI**

Moyenne nationale : 82%

Moyenne métropole : 82%



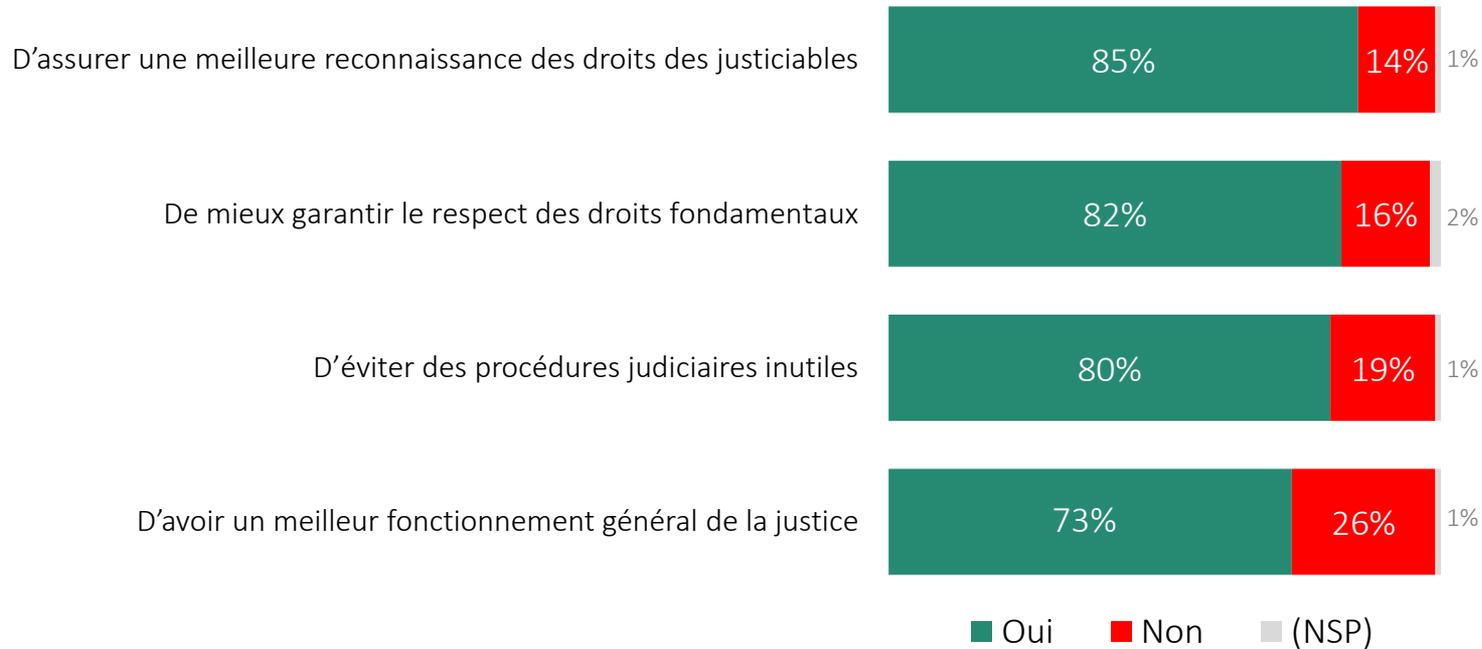
Moyenne outre-mer : 88%



# Bénéfices de la facilité d'accès à un avocat



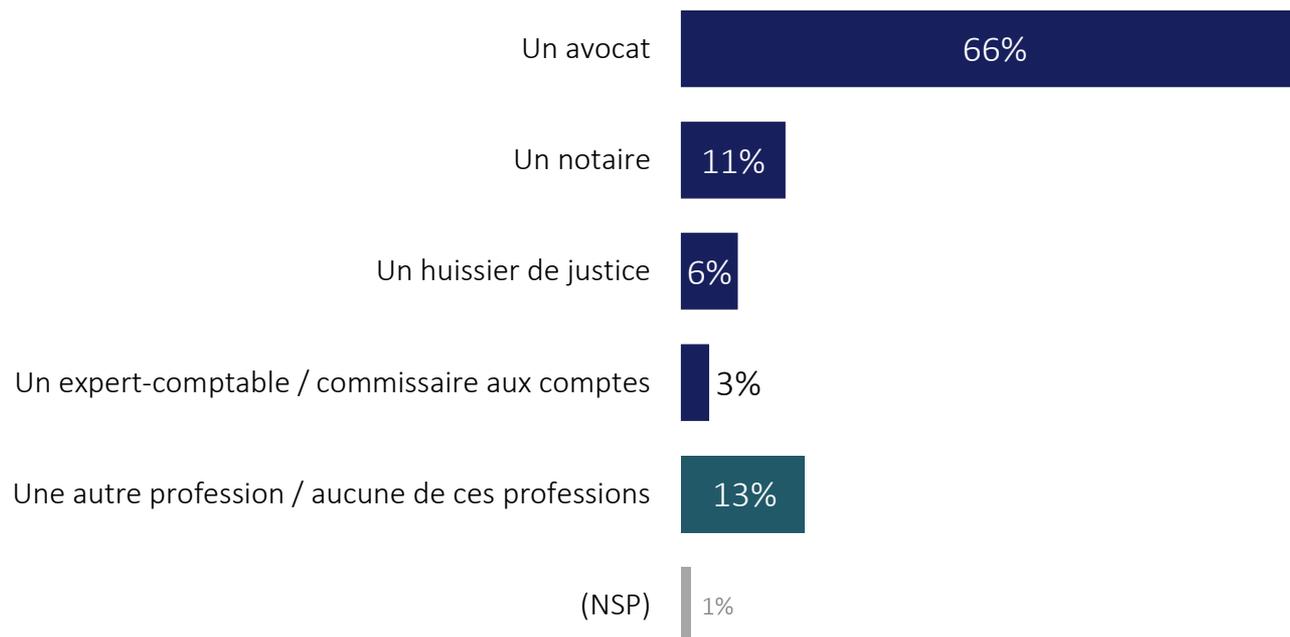
S'il était plus facile d'accéder à un avocat en France, pensez-vous que cela permettrait ...



# Profession du droit vers laquelle les Français se tourneraient le plus en cas de question de droit/problème juridique



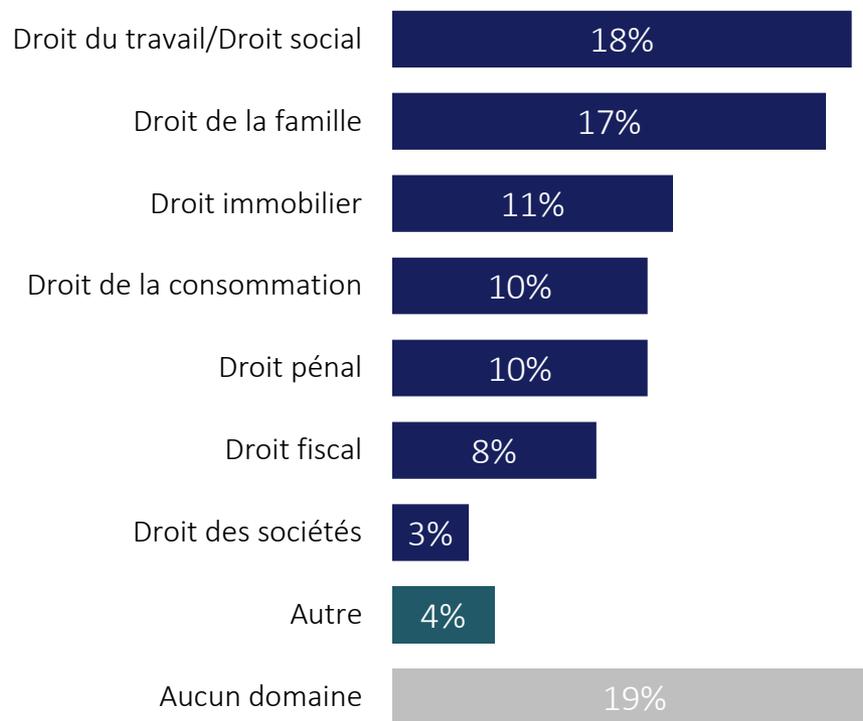
A quelle profession vous adresseriez-vous en priorité, si vous aviez une question de droit ou un problème juridique à résoudre ?



# Besoins en matière de conseils juridiques



Dans quel domaine pensez-vous que vous auriez le plus besoin de conseils juridiques ?

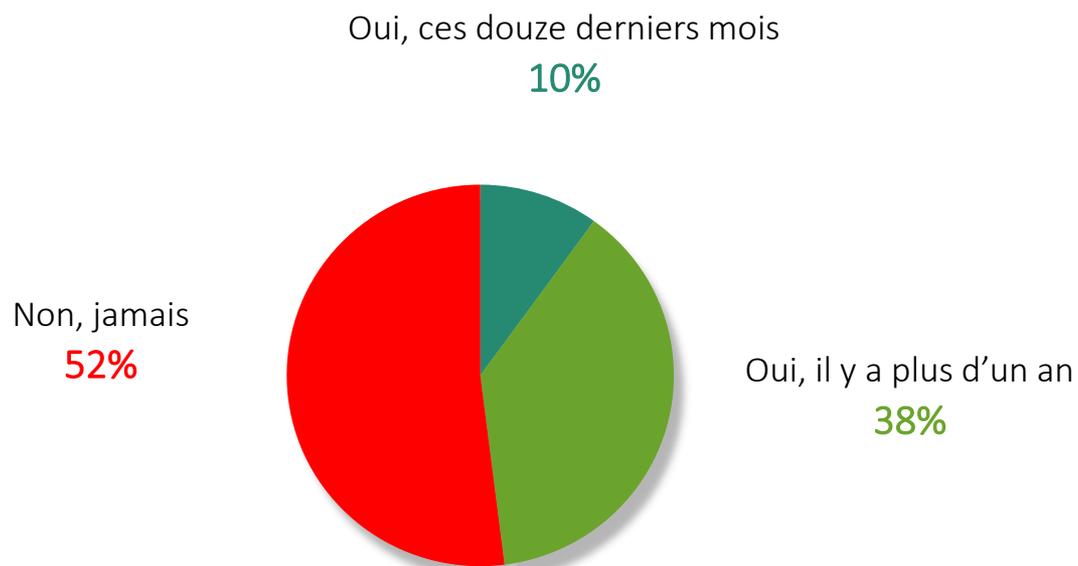


# Consultation d'un avocat



Avez-vous déjà consulté un avocat ?

% Oui : 48%



# Consultation d'un avocat

## détails par régions

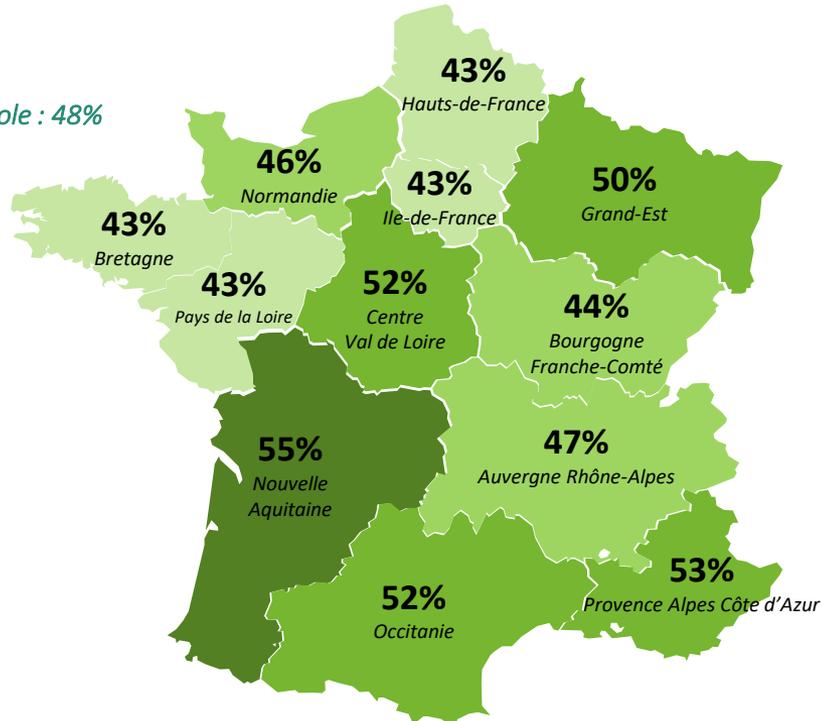


Avez-vous déjà consulté un avocat ?

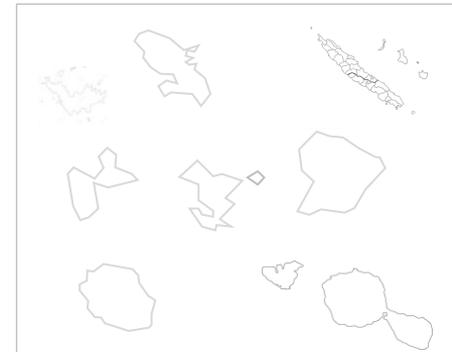
% OUI

Moyenne nationale : 48%

Moyenne métropole : 48%



Moyenne outre-mer : 57%

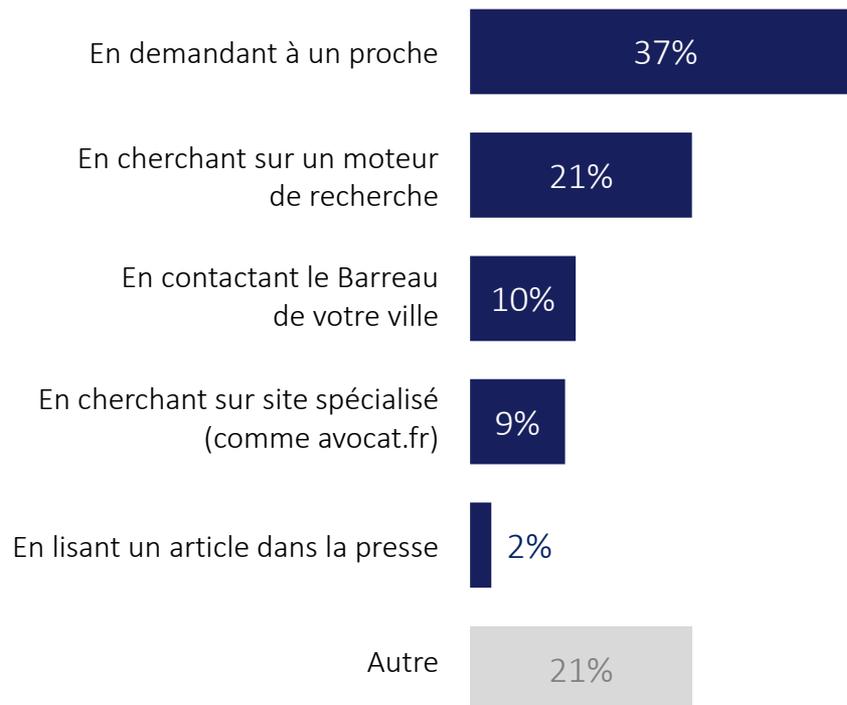


# Moyen par lequel les Français ayant consulté un avocat se sont procurés ses coordonnées



*A ceux ayant déjà consulté un avocat*

Par quel moyen vous êtes-vous procuré les coordonnées de cet avocat ?



# Démarches effectuées lors d'un problème juridique



Habituellement quand vous avez un problème juridique comment trouvez-vous les réponses aux questions que vous vous posez ?



# Confiance dans les sites web juridiques

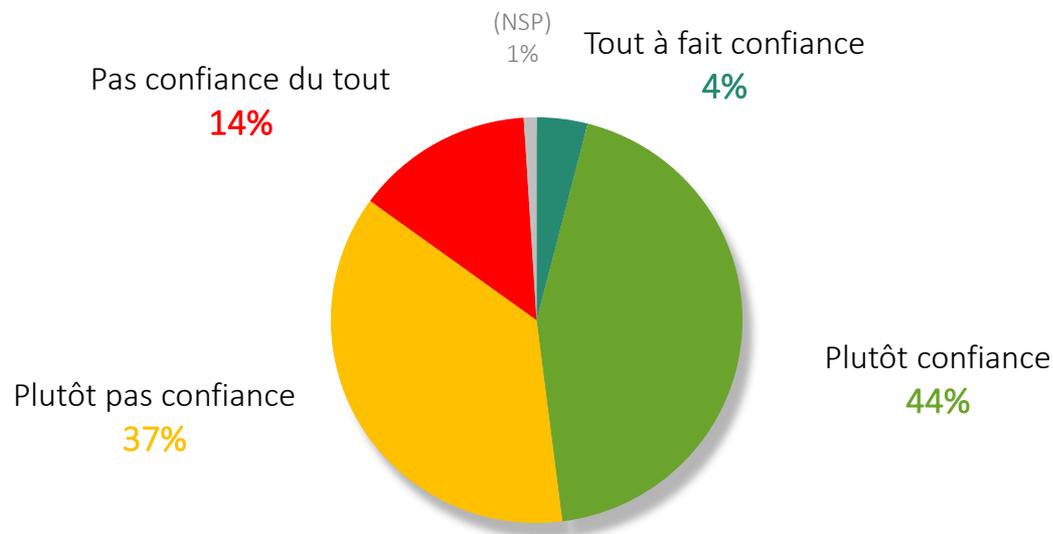


Il existe aujourd'hui de plus en plus de sites web juridiques commercialisant des informations juridiques qui ne sont pas délivrées par des avocats.

Si vous aviez un problème juridique, feriez-vous confiance à un tel site web ?

**% Pas confiance : 51%**

**% Confiance : 48%**



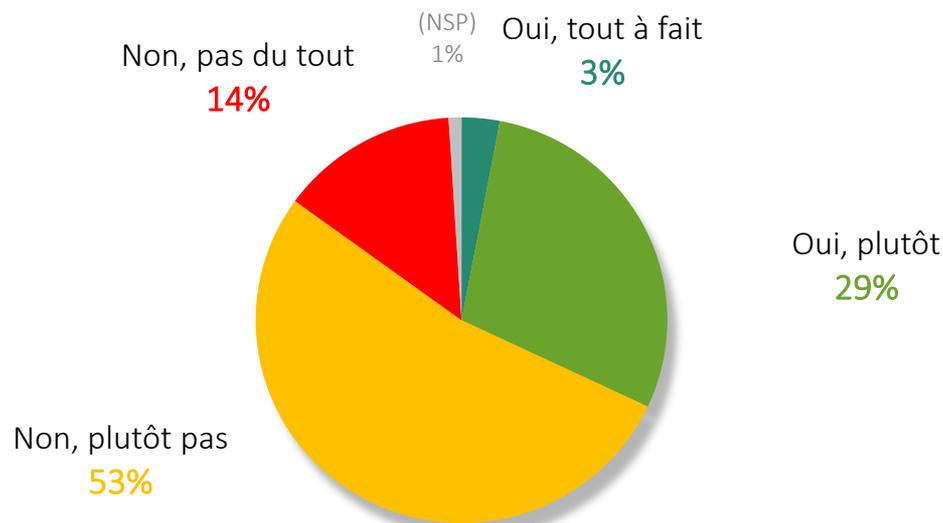
# Regard porté sur la pertinence des réponses des sites web juridiques



Face aux problèmes juridiques que vous pouvez rencontrer, estimez-vous que les réponses de tels sites suffisent à les résoudre ?

**% Non : 67%**

**% Oui : 32%**



# Perception du développement des procédures en ligne



Depuis ces dernières années, certaines procédures peuvent désormais être réalisées en ligne (comme les plaintes et pré-plaintes en ligne ou les saisines de juge en ligne). Diriez-vous que le développement de ces procédures en ligne est une bonne chose ou une mauvaise chose pour l'accès au droit ?

